

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/219868  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.2139/s.462  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Fineau, 34b. Construction d'un immeuble comprenant 3 unités de logements. Demande de permis d'urbanisme.  
(Dossier traité par Françoise Remy)

En réponse à votre lettre du 7 août 2009 sous référence, reçue le 17 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 9 septembre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une parcelle située dans la zone de protection et juste en face des logements sociaux du Foyer Laekenois classés comme monument par arrêté du 16/03/1995. Elle porte sur la construction d'un immeuble comprenant 3 unités de logement : 2 appartements à 1 chambre et 1 appartement à 3 chambres, en duplex.

***La Commission souscrit à la demande. Elle observe toutefois que le rez-de-chaussée est placée légèrement en retrait de l'alignement*** (vraisemblablement en raison de la couche d'isolation des étages qui occasionne une surépaisseur par rapport au rez-de-chaussée vitré). ***Elle demande que l'alignement avec les bâtiments mitoyens soit strictement respecté même au niveau du rez-de-chaussée.*** Il n'est pas envisageable que l'isolation des constructions ait des conséquences sur un des aspects les plus « durables » de la ville, à savoir les alignements.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.U. : Françoise Remy  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sybille Valcke  
- Concertation de la Ville de Bruxelles